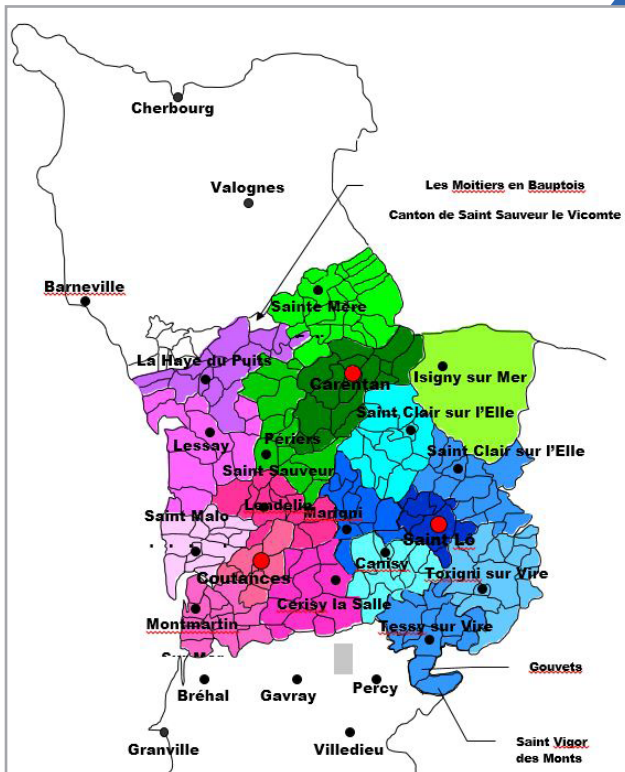




SECTEUR COUVERT PAR L'HAD CENTRE MANCHE

RÉGION DE CARENTAN - COUTANCES ET SAINT-LÔ



**RENSEIGNEMENTS
AUPRÈS DU SECRÉTARIAT
DE L'HAD CENTRE MANCHE :**



02 33 06 31 29



**715 Rue Dunant
50 009 SAINT-LÔ Cedex**

CHCM-FTR-791-V1- Mai 2021

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

CENTRE MANCHE



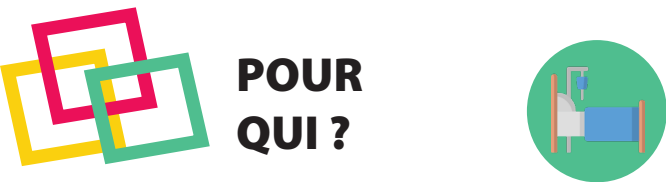
ALTERNATIVE A L'HOSPITALISATION CLASSIQUE





L'HAD C'EST QUOI ?

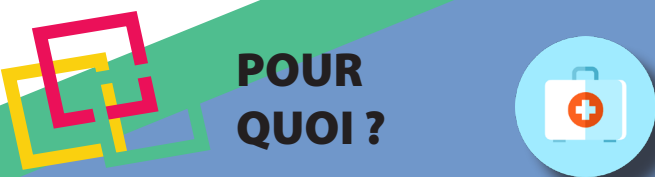
L'hospitalisation à domicile (HAD) est une forme d'hospitalisation qui permet d'assurer au domicile du patient des soins médicaux et paramédicaux importants.



POUR QUI ?

L'hospitalisation à domicile peut prendre en charge les patients :

- qu'ils soient seuls ou entourés
- sortant d'hospitalisation ou déjà à leur domicile
- hébergés en EHPAD (publique ou privée)



POUR QUOI ?

Les patients relevant de ce type de prise en charge bénéficient de soins de type hospitaliers et d'un projet thérapeutique clinique et psychosocial.



COMMENT ?

L'hospitalisation à domicile (HAD) Centre Manche propose :

- Une coordination des soins 24h/24 et 7J/7
- Une évaluation médicale régulière
- Des soins infirmiers quotidiens et si nécessaire des actes de kinésithérapie, d'orthophonie, d'ergothérapie, de soutien psychologique.

Une collaboration avec le SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) et les infirmières libérales est possible.



QUI FAIT LA DEMANDE D'HAD ?

C'est votre médecin traitant ou le médecin hospitalier qui fait la demande d'une HAD.

Votre médecin traitant vous suivra au domicile.

Un accueil en urgence est possible.



UN PROFESSIONNEL DE L'HAD :

- vous expliquera le fonctionnement de votre prise en charge
- rencontrera vos proches
- contactera les professionnels nécessaires
- commandera le matériel nécessaire à vos soins
- fournira l'ensemble des traitements pour vos soins
- contactera l'assistante sociale si nécessaire
- réévaluera la prise en charge régulièrement